ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fibres céramiques réfractaires

Question écrite n° 68503

Texte de la question

M. Nicolas Perruchot attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les fibres céramiques réfractaires (FCR), et les risques éventuels pour la santé dus à leur utilisation. Principales fibres de substitution à l'amiante, ces fibres minérales constituent un isolant utilisé depuis plus de quarante ans pour l'isolation thermique des hauts fourneaux, des fours ou encore des pots catalytiques, notamment lorsque la température dépasse les 1 000 degrés. Or ces fibres minérales semblent présenter des risques cancérigènes. En effet, ce produit a été classé par l'Union européenne comme cancérigène de catégorie 2 et le centre international de recherche sur le cancer a confirmé ce classement en 2001. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière, en termes de limitation de l'exposition future aux fibres considérées à ce jour comme les plus dangereuses, ainsi qu'en termes d'amélioration des connaissances sur la toxicité afin d'informer les populations exposées sur les effets de ces fibres.

Données clés

Auteur : M. Nicolas Perruchot
Circonscription : Loir-et-Cher (1re circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68503
Rubrique : Produits dangereux
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6403